CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE ANNABA

Les erreurs médicales en toile de fond

L'affaire relative à une erreur médicale commise dans une clinique privée ayant fait l'objet d'une saisine du tribunal près la cour de justice de Annaba semble avoir inspiré le Conseil de l'ordre des médecins de la région.

Tant et si bien que le même conseil à inscrit à l'ordre du jour de sa 8e journée de formation médicale continue, prévue pour le 15 mai 2008, plusieurs thèmes directement en relation avec les erreurs médicales.

Il s'agit entres autres de «L'éthique médicale», «Les diagnostics», «Les infections nosocomiales»,

«La relation médecin-malade-caisses d'assurances sociales». A cette manifestation médicale participeront des praticiens de toutes les régions d'Algérie aux côtés de plusieurs de leurs homologues français et tunisiens.

Rappelons que l'erreur médicale, toile de fond de cette journée, avait valu à un patient un de ses membres inférieurs.

Elle avait fait grand bruit sur la place publique et dans le milieu de la médecine à Annaba au point de se transformer en scandale. Elle est aggravée par le fait de la récidive de l'acte sur le même patient ayant pour origine des considérations purement mercantilistes du praticien auteur de l'intervention chirurgicale.

Ce mercantilisme en vogue ces dernières années à Annaba a rarement entraîné des réactions officielles. Et ce, même si des patients atteints de cancer généralisé avaient été chirurgicalement ouverts puis fermés avant de rendre l'âme sur leur lit de clinique privée.

La confirmation de cette erreur médicale à répétition par le Conseil de l'ordre est une opportunité qu'ont saisit de nombreux praticiens pour dénoncer ce qu'ils ont qualifié de course à l'enrichissement d'une minorité de gestionnaires de cliniques privées.

Ils ont parallèlement appelé à une application de sanctions sévères à l'encontre de tout médecin attiré par le gain facile au point de faire passer sur le billard des personnes ne nécessitant pas d'intervention chirurgicale.

C'est sur ce même aspect de l'éthique et de la déontologie, «code des médecins», qu'ont planché ces dernières 48 heures les médecins arabes à Amman (Jordanie) dans le cadre de leur 42e congrès.

A. Djabali

BÉJAÏA

Engouement particulier au Salon national de la PME

Initié par Evenfex, une société spécialisée dans l'organisation de manifestations économiques, la grande surface du Lac (Ihaddadène) de Béjaïa abrite, depuis jeudi dernier, le IIe Salon national de la PME «Invest-initiatives».

Mis sur pied en collaboration avec la DMEA de Béjaïa, sous le haut patronage du ministère de la PME et de l'Artisanat, cette deuxième édition nationale de la PME, organisée dans la capitale des Hammadites, enregistre la participation d'une trentaine d'entreprises et divers organismes chargés de la promotion de l'investissement dans le domaine des petites et moyennes entreprises à l'image de l'Ansej, la Cnac la Chambre de l'artisanat et des métiers, les Chambres de l'agriculture et de la pêche de Béjaïa ainsi que la Banque de développement local.

Cette manifestation économique dont la clôture est programmée pour dimanche a connu un engouement particulier des Béjaouis venus s'informer des différents programmes d'aide à l'investissement et à la création d'entreprises au profit notamment des jeunes chômeurs. Pour Hacène Tahri, chargé à la communication de Evenfex, le rendez-vous économique de Béjaïa constitue «un espace de proximité par excellence visant à rapprocher les différents intervenants dans le soutien et l'accompagnement dans le domaine de la création d'entreprises tels la Cnac, l'Angem, l'Andi et la DMEA ainsi que les organismes de financement notamment les banques et les assurances».

A. K.

BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

Le nouveau projet de loi sur la saisie et la vente immobilières en débat

Plus d'une centaine d'huissiers de justice représentant leurs confrères de l'est du pays, des notaires, des avocats, des cadres du cadastre et des domaines, assistés par des procureurs, des procureurs-adjoints et des présidents de cour, étaient au rendez vous, jeudi à la maison de la culture Mohamed-Boudiaf, pour soumettre un rapport détaillé au ministère de la Justice sur les amendements du nouveau projet de loi relatif aux saisies et ventes immobilières.

Organisé par la cour de Bordj Bou-Arréridj en coordination avec la Chambre régionale de l'est des huissiers de justice, le colloque se résumera à deux conférences, animées par R. Hammani, chef de la cour de Bordj Bou-Arréridj, et D. Belayadi, chef de service de la direction de la préservation immobilière, portant respectivement sur les thématiques de «La saisie immobilière dans le cadre du nouveau projet de loi et les nouveaux amendements qui s'y greffent» et «Les enregistrements cadastraux et domaniaux», suivies d'une séance-débat.

S. Amiour, adjoint du procureur général, explique : «La saisie immobilière passe d'une simple conséquence de l'exécution de justice à une étape supérieure de l'exécution forcée sur les biens fonciers et immobiliers.»

En clair, sur un jugement notifié de l'acte exécutif d'un chef de cour, un huissier de justice est en droit de saisir les biens du débiteur, après expiration d'un délai de 20 jours accordé par la loi.

Dans ce cas, la nouvelle procédure passe par une vente aux enchères, indépendamment du lieu limité auparavant au seul espace du tribunal désigné, pour préserver à la fois les droits du créancier et du débiteur. Pourquoi un tel amendement ? D'après un magistrat conférencier, «l'amendement en question vise principalement à éviter d'anciennes règles compliquées et coûteuses aussi bien pour les auxiliaires de justice que pour les citoyens», question, donc, de simplifier, accélérer et moderniser la procédure judiciaire en instituant un socle de règles communes à toutes les formules d'exécution mobilière ou immobilière. Selon nos sources, le projet de loi sur la saisie immobilière serait soumis à l'heure actuelle aux deux chambres et pourrait être appliqué dans une année après approbation.

Saâdane Ammara

MASCARA

Une jeune femme tente de se suicider

Hier aux environs de 14 h, il y avait foule à proximité de la Grande-Poste. Pour cause, une jeune femme, B. F., âgée de 25 ans, a tenté apparemment de se suicider.

Selon des témoignages, elle s'est jetée du haut de la trémie. La victime a été transportée à l'hôpital dans un état grave.

M. Meddeber

BOUIRA

Les statuts de l'enseignant de nouveau contestés

Après les adjoints de l'éducation et les PCEF qui continuent à dénoncer les nouveaux statuts des enseignants qui les ont lésés, cette semaine, c'est au tour des travailleurs d'entretien et des chauffeurs de l'éducation, employés au niveau des lycées et CEM, de protester contre la nouvelle grille des salaires effective à partir de ce mois de mars.

Dans une lettre de protestation signée par les travailleurs et chauffeurs des lycées de la wilaya de Bouira, il est fait état de la surprise de cette catégorie de travailleurs de voir, selon les nouvelles grilles, des augmentations insignifiantes de leurs salaires.

Pis, d'après quelques travailleurs qui se sont déplacés à notre bureau, dans les nouveaux statuts, les chauffeurs, qui étaient classés à la 10/3 pour les lycées et la 9 pour les CEM, sont rétrogradés à la catégorie 3, soit 7 points de moins. Les travailleurs d'entretien et les OP3, qui étaient à la 6/3, sont à la catégorie 1.

Aussi, dénoncent-ils ces nouveaux statuts en rappelant qu'ils sont de véritables victimes, des oubliés du système éducatif. Ils interpellent le chef du gouvernement afin d'intervenir pour revoir leur cas.

Y. Y.

SIDI-BEL-ABBÈS

Un trophée pour la Société de développement agricole

Le 23 mai prochain, un trophée sera remis à la Société de développement agricole (Sodea) de Sidi-Bel-Abbès à l'hôtel Continental de Genève (Suisse) lors d'une cérémonie qui sera présidée par les autorités et membres du corps diplomatique et autres personnalités du monde économique du pays. En signe de distinction pour son travail, le directeur, représentant de la Sodea, recevra l'insigne d'or «Globale qualité management».

Cette année, la Sodea de Sidi-Bel-Abbès a été retenue pour la remise du trophée décerné par le comité de sélection du trophée international à la qualité le New Millenium Award qui est, tous les ans, décerné par sa maison d'édition avec la collaboration de Trade Leaders Club. A l'issue d'une opération de vote basée sur les renseignements fournis par 7 500 entrepreneurs de 112 pays, la Sodea a été jugée méritante et classée en tête de 35 sociétés de tous les secteurs industriels qui se sont distinguées avec des produits de qualité et pour reconnaître et soutenir la philosophie de qualité permettant d'aboutir à mieux, c'est-à-dire à l'excellence.

A. M.

MILA

Conflit autour d'un lopin de terre

Voulant sans doute interférer (pour montrer de quoi ils sont capables) dans le conflit qui oppose depuis des mois l'administration wilayale aux habitants de la cité du 20-Août-55 à Ferdjioua, conflit relatif à l'attribution par la commission foncière de wilaya du seul espace vert de ladite cité à un promoteur immobilier pour la réalisation de 40 logements sociaux participatifs, attribution, bien sûr, rejetée dans le fond et dans la forme par le collectif des résidants qui empêche par tous les moyens l'implantation du chantier, nos honorables députés se sentant interpellés, ont fait l'effort de se rendre sur les lieux pour constater de visu la situation et entendre de vive voix les doléances des premiers concernés.

Après constat, nos huit représentants à la Chambre basse, voulant sans doute ménager le chou et la chèvre, ont pondu un communiqué laconique, distribué à la presse anonçant qu'après constatations des faits, ils se sont rendus à la wilaya (secrétariat général) pour transmettre les préoccupations des citoyens et là ils ont appris, disent-ils, qu'une décision administrative ne peut être annulée que par un renvoi émanant de la chambre administrative.

En pondant un tel communiqué qui ne traite le litige que dans la forme et pas dans le fond, puisque apparemment, ce même terrain a fait l'objet d'un refus à une autre demande au motif qu'il sert d'espace vert, pourquoi ce deux poids deux mesures de la part de la commission de wilaya ? Est-ce que ce qui est valable pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre ? Voilà le genre de questions que nos honorables députés devraient soulever. Mais que veulent-ils au juste ? Seul l'avenir nous le dira !

A. M'haïmoud